



MARCHE – COURSE à Allure Libre

Les Foulées de la Foire - Dimanche 7 juin 2026

RÈGLEMENT

La participation aux **Foulées de la Foire** implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. Les organisateurs des **Foulées de la Foire** se réservent le droit de le modifier, notamment pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

Article 1 : Les Foulées de la Foire by Martin Brower (Course chronométrée de 10 km / Marche de 5 km / Course enfants de 400 m) est une manifestation organisée par DESTINATION NANCY dans le cadre de la Foire Expo en partenariat avec les Foulées de la Foire et Martin Brower. Le départ de la course chronométrée et la marche seront donnés depuis le Parc de l'Embanie à Heillecourt et l'arrivée aura lieu au parc des expositions situé à Vandœuvre-lès-Nancy, en plein cœur de la Foire Expo. Les participants pourront se stationner sur le parking du parc des expositions dès 9h00 et rejoindre le départ de la course chronométrée et de la marche via la navette mise en place entre 9h00 et 10h00. La course enfants, quant à elle, aura lieu exclusivement au sein du parc des expositions.

Article 2 : Pour l'ensemble des épreuves les tarifs d'inscription : 12 € TTC pour la course chronométrée de 10 km, 5 € TTC pour la marche de 5 km et 5 € TTC pour la course enfants comprennent les frais inhérents à la course, le ravitaillement en boissons et en fruits ainsi que votre entrée à la Foire Expo pour la journée du dimanche 7 juin 2026. En sus, un tee-shirt à l'effigie de l'événement sera remis uniquement aux inscrits de la course chronométrée de 10 km dans la limite des stocks disponibles.

A l'issue des différentes épreuves, des lots seront à gagner par un tirage au sort qui aura lieu à 12h30 sur le podium extérieur. Seules les personnes présentes pendant le tirage au sort pourront bénéficier de leur lot. En cas d'absence, le lot sera réattribué. Un règlement spécifique au tirage au sort sera consultable sur la page dédiée <https://foireexpo-nancy.com/animations-punctuelles/foulees-foire/>

Les organisateurs s'engagent à reverser le bénéfice de cet événement à la Maison Ronald de Strasbourg.

Article 3 : L'événement est ouvert à tous. Les mineurs participeront sous l'entière responsabilité de leurs parents ou encadrants.

Article 4 : Pour les majeurs, la compétition du "10KM Chronométré" est soumise à la présentation obligatoire d'une licence FFA (2025-2026) OU d'une attestation de PPS, à renseigner dans le formulaire d'inscription.

Les licences d'autres fédérations et les certificats médicaux ne sont pas acceptés. Depuis le 7 Mai 2021, les sportifs mineurs sont dispensés de certificat médical sous réserve de certifier qu'ils ont répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé qui est consultable dans le formulaire d'inscription. En cas contraire, un certificat médical sera exigé.

Article 5 : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police individuelle « accident ». Il est expressément indiqué que les inscrits participeront sous leur propre responsabilité.

Article 6 : Chaque participant s'engage à respecter le code de la route et les consignes données par les organisateurs et les signaleurs qui veilleront au respect de ces règles pour la sécurité de l'organisation. Les vélos, rollers, trottinettes et autres engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Si des personnes venaient à réaliser le parcours avec des poussettes et/ou un chien, elles devront alors laisser la priorité aux autres participants.

Article 7 : Les inscriptions se feront en ligne sur le site Wanatime.

Article 8 : Tout engagement est ferme et définitif. Il ne pourra y avoir de remboursement pour quelque motif que ce soit. En cas d'annulation de l'épreuve sur requête de l'autorité administrative ou en cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs (attentat, inondation, pandémie, canicule extrême...) les frais d'engagement seront remboursés, déduction faite de 3 euros liés aux frais engagés par l'organisation.

Article 9 : L'assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge 54.

Article 10 : Le retrait des dossards et des tee-shirts se fera :

- Le samedi 6 juin entre 14h00 et 17h00 au rayon RUNNING du magasin INTERSPORT Houdemont. Sur présentation de leur dossard à la caisse ce jour-là, ils bénéficieront d'une remise exceptionnelle de 20% sur le rayon RUNNING (hors promos en cours) ;
- Le dimanche 7 juin (jour de la manifestation) entre 9h00 et 10h00 au Parc de l'Embanie à Heillecourt

Les concurrents sont invités à se munir d'épingles, le port du dossard étant obligatoire sur la poitrine.

Article 11 : Le départ de la marche sera donné à 10h00 et celui de la course chronométrée de 10 km à 10h30 au parc de l'Embanie entre les deux stades, direction nord. Les concurrents seront invités à se ranger derrière la ligne de départ cinq minutes avant le départ. Les accompagnateurs seront invités, quant à eux, à se tenir en retrait afin d'éviter les chutes dues aux bousculades. Le départ de la course enfants, quant à lui, sera donné au cœur de la Foire Expo à 12h00.

Article 12 : En s'inscrivant et en prenant part aux Foulées de la Foire by Martin Brower, chaque participant accepte que, dans la limite des dispositions législatives applicables, les organisateurs ne soient pas tenus responsables en cas de perte, d'accident, de blessure ou de maladie.

En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de la manifestation.

Article 13 : Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent des **Foulées de la Foire by Martin Brower**.

Article 14 : En s'inscrivant à la manifestation des **Foulées de la Foire by Martin Brower**, chaque participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés, qu'ils soient urbains ou naturels. Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (doses énergétiques, papiers, emballages, plastiques...) sur la voie publique et, de manière générale, sur tout le parcours. Les participants devront conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalisés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Article 15 : Chaque participant à la manifestation autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion des Foulées de la Foire by Martin Brower, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 16 : Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chacun dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous envoyer un mail à salons@destination-nancy.com en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et, si possible, votre numéro de dossard.